

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon – Maire (sauf points 14 et 15), M. Christian Caristan (sauf points 16 et 17), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (sauf point 14), Mme Annette Perthuis (sauf point 17), M. Josselin Aubry (sauf points 12 à 20, points 27 à 28, et point 31), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (sauf points 12 et 13), M. Mamadou Dramé (points 1 à 7), - adjoint.es, M. Michel Souillac (sauf points 16 et 18), Mme Claire Lefèbre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau (sauf point 19), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (sauf points 22 à 24), Mme Isabelle Dutronc (sauf point 13), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (sauf points 23 à 25), Mme Estelle Leyssenne (sauf point 20), M. Stéphane Lamart, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiades (sauf point 31), M. Antoine Madelin (sauf point 14), M. Christophe Carlier - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Paule Frachon représentée par M. Olivier Guillotin (sauf point 18)  
M. Mamadou Dramé représenté par Mme Rachida Sadane (à partir du point 8 et sauf le point 15)  
Mme Elsa Solvignon représentée par Mme Isabelle Dutronc (sauf point 13)  
M. Frédéric Besnier représenté par Mme Marie Leclerc-Bruant (sauf point 15)  
M. Benoît Legoëdec représenté par Mme Annette Perthuis (sauf point 17)  
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser (sauf points 12 et 13)  
M. Julien Baillergeau représenté par M. Josselin Aubry (sauf points 12 à 20, 27, 28 et 31)  
M. Richard Doms représenté par Mme Muriel Éthève  
Mme Jessie Claude représentée par M. Christophe Carlier  
Mme Johana Greco représentée par Mme Émilie Legros (sauf points 23 à 25)

**Étaient absent.es :**

Mme Marie Chavanon – Maire (points 14 à 15 – départ)  
M. Christian Caristan (points 16 à 17 – départ)  
M. Kaddour Métir (point 14 – départ)  
Mme Annette Perthuis (point 17 – départ)  
M. Josselin Aubry (points 12 à 20, points 27 à 28 et point 31)  
M. Régis Oberhauser (points 12 à 13)  
M. Mamadou Dramé (point 15)  
Mme Paule Frachon (point 18 – départ)  
Mme Elsa Solvignon (point 13 – départ)  
M. Frédéric Besnier (point 15 – départ)  
Mme Cécilia Vala (points 22 à 24)  
M. Michel Souillac (points 16 et 18 – départ)  
Mme Brigitte Gautier-Tironneau (point 19 – départ)  
Mme Isabelle Dutronc (point 13 – départ)  
M. Benoît Legoëdec (point 17)  
M. Yann Pirolli (points 12 et 13)  
Mme Émilie Legros (point 23 à 25)  
Mme Estelle Leyssenne (point 20)  
M. Julien Baillergeau (points 12 à 20, points 27 à 28 et point 31)  
Mme Johana Greco (points 23 à 25)  
M. Antoine Madelin (point 14 – départ)  
M. Philippe Vafiadès (point 31)  
M. Jean-Jacques Um  
M. Cyril Gallon

---

Madame Rachida Sadane est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

Madame la Maire débute la séance en évoquant la situation dans les écoles de Fresnes et indique qu'elle a rencontré le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN) à la suite de la décision de fermeture de six classes, et sur le manque d'Accompagnant.es des Élèves en Situation de Handicap (AESH) car 50 élèves ne bénéficient pas d'accompagnement.

Elle ajoute que 296 jours d'absences non remplacées d'enseignant.es ont été comptabilisés à Fresnes depuis septembre 2024. À cet égard, le DASEN a fait part de difficultés pour recruter des enseignant.es contractuel.elles à Fresnes.

Enfin, elle indique que les enseignant.es de la Ville se mobilisent pour obtenir le remplacement des enseignant.es absent.es, des AESH en nombre suffisant, un plan d'urgence sous la forme d'une dotation supplémentaire, ainsi qu'un dialogue réel avec la Direction nationale de l'Éducation nationale. Elle ajoute qu'elle continuera à informer les élu.es des suites de la situation dans les écoles.

Monsieur Carlier regrette qu'un vœu du Conseil municipal ne soit pas présenté, ce qui aurait permis de porter davantage les revendications de la communauté éducative ainsi que des parents d'élèves auprès du DASEN.

Madame la Maire répond qu'un projet de vœu à ce sujet est prévu.

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février 2025.

### **2- Fixation du nombre des adjoint.es**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **20 voix pour** – Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **2 voix contre** – M. Richard Doms (représenté), et Mme Muriel Éthève – **et 11 abstentions** – Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Isabelle Dutronc, Mme Véronique Vela-Rodriguez, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représenté), M. Christophe Carlier, décidé de fixer à 10 le nombre des adjoint.es au Maire de la commune de Fresnes, et décidé de fixer à 2 le nombre des adjoint.es au Maire de la commune de Fresnes chargé.es spécifiquement des conseils de quartiers, à savoir :

- 11ème adjoint.e : adjoint.e de quartiers en charge du quartier de la Bièvre ;
- 12ème adjoint.e : adjoint.e de quartiers en charge des quartiers du Coteau et du Plateau.

### 3- Élection d'adjoint.es

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **20 voix pour** – Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, et Mme Johana Greco (représentée) – **et 13 abstentions** – Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Isabelle Dutronc, Mme Véronique Vela-Rodriguez, M. Richard Doms (représenté), et Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représenté), M. Christophe Carlier, que les adjoint.es à élire prendront rang, dans l'ordre du tableau à la même place que les adjoint.es démissionnaires,

Puis a procédé à l'élection, à scrutin secret, des adjoint.es :

#### Sont candidats :

Liste présentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau :

- Mme Brigitte Gautier-Tironneau
- M. Michel Souillac
- Mme Émilie Legros
- M. Olivier Guillotin
- Mme Estelle Leyssenne

#### Premier tour de scrutin

Nombre de votant.es .....	33
Bulletins blancs .....	14
Bulletins nuls .....	0
Suffrages exprimés .....	19
Majorité absolue .....	10

A obtenu :

- Liste présentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau ..... 19 voix

Sont élu.es en qualité d'adjoint.es :

- Deuxième adjointe : Mme Brigitte Gautier-Tironneau
- Troisième adjoint : M. Michel Souillac
- Dixième adjointe : Mme Émilie Legros
- Onzième adjoint : M. Olivier Guillotin
- Douzième adjointe : Mme Estelle Leyssenne

Madame la Maire fait la déclaration suivante :

« Mes cher.ès collègues, je souhaite féliciter les nouvelles et les nouveaux adjoints qui prennent de nouvelles responsabilités pour la période qui va nous mener au terme de ce mandat.

Je remercie également les adjoint.es qui ont élargi leur périmètre de délégation afin de prendre en charge certains secteurs laissés par les élu.es démissionnaires.

Je remercie enfin les élu.es qui ont travaillé depuis juillet 2020 dans ces délégations et qui souhaitent prendre une autre voie. Je remercie Marie, Frédéric, Kaddour et Elsa. Je remercie Isabelle, Véronique et Claire. Et j'ai relu toutes vos tribunes et vos contributions dans les publications locales, le Panorama Fresnois, et je n'ai trouvé pour l'année 2024 que satisfaction et envie de faire jusqu'en décembre 2024.

Je souhaite pour ma part, que notre mouvement reste uni au-delà de certaines ambitions personnelles.

Merci. »

Madame Éthève fait la déclaration suivante au nom de Monsieur Doms :

« Il est quand même étonnant qu'au moment où la majorité se rétrécit, on augmente le nombre des adjoints. Le fait que cela se fasse à enveloppe budgétaire constante ne justifie rien, car on aurait pu en profiter pour réduire la ligne budgétaire correspondante au bénéfice des finances communales, et donc, de tous.

Comme pour la déplorable étude Fresnes Demain, déplorable car à un an des élections elle enfonçait les portes ouvertes en citant tout ce que la majorité actuelle n'a pu faire dans le mandat qui s'achève. Déplorable car il s'agissait surtout de commencer la campagne électorale de 2026 en prenant encore sur les finances communales.

Comme pour la déplorable étude Fresnes Demain, on voit que l'équipe actuelle considère la Mairie comme sa chose et en use à sa guise. Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'avec un maire adjoint de quartier en plus, la concertation se passera mieux, d'abord, car c'est avant qu'il aurait fallu écouter les conseils de quartier et les habitants consultés.

Rappelons-nous de la fin du dernier conseil municipal, lorsque les riverains du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux et des enseignants du même groupe découvraient avec stupéfaction que leur parole n'avait pas été entendue alors même qu'ils croyaient qu'ils participaient à une co-construction, mot moderne empathique, qui à Fresnes, semble vouloir dire "cause toujours".

Bien sûr, il faut parfois arbitrer et on ne peut satisfaire tout le monde. Mais il faut un minimum de méthode. On expose par écrit deux solutions concurrentes, avec par écrit aussi, les avantages et inconvénients de chaque solution, et lors d'un débat public on valide la rédaction des deux termes de l'alternative pour vérifier qu'on est bien exhaustif. Après seulement, on choisit en connaissance de cause.

Dans l'affaire du projet de réaménagement du groupe scolaire, on a plutôt le sentiment d'avoir eu affaire à une partie de bonneteau, la carte change de place sans arrêt et seul celui qui manipule sait où elle se trouve.

La deuxième raison de l'inanité d'un maire adjoint supplémentaire, c'est que, au 1<sup>er</sup> septembre prochain, l'ouverture de la période électorale suspendra la vie des conseils de quartier. De toute façon, avec les démissions, ils sont moribonds. Et qu'on se demande bien ce que feront les adjoints de quartier, pas grand-chose certainement, sinon percevoir des jetons de présence.

Pour toutes ces raisons Madame la Maire, votre idée de ne pas seulement maintenir le nombre des adjoints en réaffectant les postes de ceux qui ont remis leurs démissions est une très mauvaise idée pour les finances communales, et donc, pour les contribuables, mais également pour votre équipe qui donne l'impression de se servir tant que c'est encore possible. ».

Madame Éthève indique être d'accord avec cette déclaration.

#### **4- Régime des indemnités de fonction allouées aux élu.es**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **20 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironeau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée) - **3 voix contre** - M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, et M. Philippe Vafiadès - **et 10 abstentions** - Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Isabelle Dutronc, Mme Véronique Vela-Rodriguez, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représenté), M. Christophe Carlier, abrogé la délibération n° n°2022-85 en date du 20 octobre 2022 portant approbation du régime des indemnités allouées aux élu.es locaux.ales, approuvé la nouvelle répartition du montant effectif des indemnités allouées aux élu.es municipaux.ales.

Le total annuel des indemnités maximales susceptibles d'être allouées à Madame la Maire et aux adjoint.es, dans représente l'enveloppe financière suivante :

#### **Maire**

- Indemnité de base : 49 326.24 x 110 % .....	54 258.86 €
- Majoration de 15 % : 49 326.24 x 90 % x 15 %.....	6 659.04 €

Sous-total ..... 60 917.91 €

### Adjoint.es

- Indemnité de base : 49 326.24 x 44 % x12 .....	260 442.55 €
- Majoration de 15 % : 49 326.24 x 33 %x15% x 12 .....	29 299.79 €
Sous-total .....	289 742.33 €
Total général de l'enveloppe.....	350 660,24 €

Dans la limite des enveloppes allouées avec indemnités de la Maire et des adjoint.es, les conseiller.ères municipaux.ales délégué.es, les conseiller.ères municipaux.ales non délégué.es pourront également percevoir des indemnités de fonctions comme suit :

1) Sur l'enveloppe des adjoint.es :

- Adjoint.es : 1 268.22 € brut x 12 x 12 .....	182 623 .68 €
- Conseillers. ères municipaux. ales délégué.es : 584.47 € brut x 6 x 12	42 081.84 €
- Conseillers. ères municipaux. ales non délégué.es :22.15 €brut x16x12	4 252.80 €
Total .....	228 958,32 €

2) Sur l'enveloppe de la Maire :

- Maire : 4 877.11 € brut x 12.....	58 525,32 €
Total .....	58 525,32 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point de l'indice.

## **5- Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2025**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier indique que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2025 restera inférieur à la moyenne départementale de 2024 qui est de 37,06 %. Cependant, il indique que la pression fiscale pesant sur les ménages propriétaires de leur logement à Fresnes est un peu supérieur à la moyenne départementale de 2023. Ainsi, il s'abstiendra de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **27 voix pour**, - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoède (représenté), M. Kaddour Métir, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée) - **1 voix contre** - Mme Muriel Éthève - **et 5 abstentions** - M. Richard Doms (représenté), M. Philippe Vafiades, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, approuvé pour 2025 les taux des impôts directs locaux suivants :

- taxe d'habitation (résidences secondaires et autres) . . .	24,36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties . . . . .	36,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties . . . . .	49,44 %

## **6- Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2024**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier estime justifié de procéder à des affectations complémentaires en recettes d'investissement à partir du résultat global, à hauteur de 2,3 millions d'euros pour 2024, contre 2,4 millions d'euros en 2023, car la Ville doit conforter son autofinancement au regard des échéances à venir sur le projet de rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux.

Il ajoute que cela est d'autant plus nécessaire que la Ville prévoit une autorisation de programme passant de 20 à 24 millions d'euros, soit une augmentation de 20 %, alors que les travaux de rénovation du groupe scolaire n'ont pas encore démarré.

Par ailleurs, il indique qu'en excluant l'affectation complémentaire en recette d'investissement, le budget affiche un excédent net résiduel en diminution, passant de 3 840 000 euros repris au budget primitif pour 2024, à environ 3,6 millions d'euros repris pour le budget primitif pour 2025, ce montant paraissant trop important. Ainsi, le taux de réalisation sur les charges de gestion courante porté à 90 % pour l'exercice 2024 ne lui semble pas suffisamment optimisé.

Enfin, il note que cet excédent résiduel net de 3,6 millions d'euros correspond à 20 % du produit de fiscalité qui sera payé par les ménages, et en particulier les propriétaires Fresnois.es, sur l'année 2025. À cet égard, il soutient que cela n'est pas justifié et indique qu'il s'abstiendra alors de voter cette délibération.

Madame la Maire répond que les opérations de réhabilitation sont beaucoup plus difficiles à évaluer financièrement que les reconstructions. Ainsi, certains postes de dépenses, notamment l'assainissement, n'avaient pas été évalués dès le départ et ont dû être rajoutés ensuite dans le programme.

Elle ajoute que ce projet est affecté d'aléas, liés par exemple à la présence de la Bièvre, dont l'ouvrage doit être renforcé afin de permettre le passage des camions.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **20 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), - **et 13 abstentions** - Mme Claire Lefèbre, Mme Isabelle Dutronc, M. Kaddour Métir, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, et M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Christophe Carlier, donné acte de la présentation des résultats pour l'exercice 2024 et autorisé une reprise anticipée des résultats dès le vote budget primitif pour l'exercice 2025.

## **7- Rapport 2025 sur l'égalité entre les femmes et les hommes**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

Monsieur Carlier salue la qualité du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qu'il intègre les données socio-économiques du territoire de la Ville.

Il note que ce rapport présente les écarts de rémunération femmes-hommes des agent.es communaux.ales en opérant une distinction entre les fonctionnaires et les agent.es contractuel.les, ce qui n'était pas le cas en 2024. À cet égard, les écarts de rémunération mensuelle moyenne entre les catégories A, B et C sont assez restreints, mais la rémunération mensuelle moyenne des agents contractuels de catégorie A, notamment à l'échelle du territoire de la Ville, est inférieure de 15% par rapport à celle des agentes contractuelles de catégorie A. Ainsi, il demande si une raison particulière explique cet écart pour les agent.es communaux concerné.es.

S'agissant de la politique de formation destinée aux agent.es communaux.ales, il soutient, qu'en plus d'une présentation du nombre de jours total de formation par catégorie d'emplois ou par niveau de responsabilité en distinguant les femmes et les hommes, qu'il serait utile de présenter dans le rapport un ratio moyen par jours de formation avec une distinction entre les femmes et les hommes, afin d'identifier les efforts réalisés sur l'année 2024 et les besoins potentiels en termes de formation.

Madame la Maire répond que l'écart de rémunération mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes contractuel.les de catégorie A réside dans le montant de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), car les agent.es de catégorie A n'ont pas tous nécessairement le même niveau de sujétion en fonction du niveau d'encadrement attaché à leur poste. À cet égard, une comparaison des écarts de rémunération entre des métiers équivalents avec un niveau de responsabilité équivalent est davantage pertinente.

Monsieur Madelin félicite les conseiller.ères municipaux.ales ayant été élu.es maires adjoint.es et remercie Madame Leyssenne pour la présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il indique qu'il existe 10 distributeurs gratuits de protection hygiénique à Fresnes et que trois collèges en sont pourvus notamment. Il ajoute que cela résulte d'une initiative du département du Val-de-Marne venant compléter l'offre préexistante en la matière.

Madame Éthève indique être surprise par la présence de messages politiques dans ce rapport ainsi que par l'oubli de certaines femmes.

Elle demande à connaître les moyens qui seront attribués aux référent.es discrimination de la Ville ainsi que les modalités concrètes du dispositif de recueil et de traitement des signalements de faits de discrimination ou d'harcèlement.

Madame Leyssenne répond que la Ville a répondu à un appel à manifestation d'intérêt lancé par le Centre Hubertine Auclert, qui l'accompagnera pour la mise en place de ce dispositif, notamment pour former les référent.es et pour recenser les besoins des agent.es en la matière.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, pris acte de la présentation du rapport 2025 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **8- Budget primitif pour l'exercice 2025**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier souligne que ce budget a été élaboré dans un environnement politique instable suite à la censure du Gouvernement qui a été votée à l'Assemblée nationale en décembre 2024. Il ajoute qu'au 2 janvier 2025, la Loi de Finances n'avait ni été votée par le Parlement ni publiée dans le Journal officiel, ce qui est inédit depuis le début de la Vème République.

Il note que la reprise anticipée de l'excédent de l'exercice budgétaire 2024 représente 3,6 millions d'euros, ce qui fausse l'analyse de ce budget primitif, car ce montant correspond à 80% de l'autofinancement brut dégagé. Ainsi, l'autofinancement réel, hors reprise anticipée, dégagé dans la section de fonctionnement du budget primitif a diminué d'environ 200 000 euros, passant de 1,2 million d'euros en 2024 à 1 million d'euros en 2025, ce qui est globalement conforme à la baisse d'épargne brute prévisionnelle d'environ 190 000 euros qui était indiquée dans les documents budgétaires annexes du rapport d'orientations budgétaires pour 2025.

Par ailleurs, la recette de cession foncière relative à une partie du terrain d'assiette du projet de construction d'une nouvelle résidence pour sénior.es en remplacement de la maison de retraite Soleil d'Automne, a pour effet de limiter le montant de l'emprunt à 700 000 euros pour ce projet, mais n'a pas vocation à être reprise en recette d'investissement sur l'exercice à venir car elle est exceptionnelle.

En outre, il indique que l'affectation complémentaire de 2,3 millions d'euros en dotation d'investissement complémentaire permet d'atteindre un montant de dépenses d'équipement hors amortissement en capital de la dette, de 9 millions d'euros, contre 7 millions d'euros en 2024. Cependant 40% de cette dotation correspond à l'opération de rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux. Or, les crédits de paiement relatifs à cette opération diminuent d'environ 500 000 euros, passant de 6 millions d'euros en 2024 à 5,5 millions d'euros en 2025, ce qui n'est pas de nature à ramener l'effort d'équipement de la Ville de Fresnes au niveau de la strate démographique des communes de 20 à 40 000 habitant.es. Il rappelle à cet égard que le ratio de la Ville de Fresnes était, en 2023, inférieur de moitié à la moyenne de cette strate.

Il soutient également que la Ville doit accroître de manière substantielle ses efforts budgétaires en termes de rénovation des équipements municipaux notamment. À cet égard, il note une baisse des investissements en matière de transition écologique, qui étaient de 1,8 millions d'euros en 2023, puis de 600 000 euros en 2024, et à moins de 550 000 euros en 2025. À ce titre, seules deux opérations sont listées dans l'item « Transition écologique », à savoir 450 000 euros pour des travaux relatifs à l'école Jean Monnet et 100 000 euros pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la médiathèque Gabriel Bourdin.

Enfin, il évoque la végétalisation de l'espace urbain. Pour 2025, il note que 50 000 euros seront investis pour la végétalisation de la cour de l'école Barbara et 50 000 euros pour la plantation d'arbres et l'aménagement de pieds d'arbres dans la Ville. Il indique que la Ville peut renforcer son action en s'appuyant notamment sur le Fond d'investissement métropolitain pour la rénovation et l'accroissement des espaces verts urbains ainsi que sur le plan départemental « 50 000 arbres » qui permet d'obtenir des subventions afin d'accroître la plantation de nouveaux arbres dans l'espace public.

Sur le niveau d'investissement de la Ville en termes de transition écologique, Monsieur Lecomte répond que le coût du projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux est évalué à 24 millions d'euros Toutes Taxes Comprises (TTC) et qu'une partie de ce projet aurait pu être intégré au niveau des investissements pour la transition écologique, à savoir, le traitement contre le réchauffement climatique,

l'installation de panneaux photovoltaïques, le passage à la géothermie, et l'aménagement de cours semi-oasis.

À cet égard, il indique qu'il est difficile d'identifier les investissements pour la transition écologique au sein des projets avec des montants aussi élevés, et que les travaux de rénovation des vestiaires du stade Gaston Roussel peuvent aussi être intégrés au titre de la transition écologique.

Madame la Maire ajoute que la présentation globale des grands projets n'empêche pas d'identifier en leur sein des segments dédiés à la transition écologique, et que les vestiaires du Gaston Roussel seront raccordés à la géothermie.

Sur la végétalisation et l'imperméabilisation de l'espace public, Monsieur Aubry répond que les projets de la voirie communale s'effectuent dans le cadre des droits de tirage dont dispose la Ville auprès de l'Établissement Public Territorial (EPT) du Grand-Orly Seine Bièvre. Il ajoute que l'EPT va recenser l'ensemble des projets de végétalisation de l'espace public et que la Ville va pouvoir effectuer des demandes de subventions globales pour ces projets auprès de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de la région Île-de-France. De tels projets sont en cours comme l'extension du parc André Villette et la végétalisation de certaines cours d'écoles.

En matière de pieds d'arbres, il indique que la Ville recherche un équilibre entre la mobilité et la place de l'arbre en ville ainsi que le fait de retrouver des espaces de végétalisation.

Par ailleurs, il expose que pour l'extension du parc André Villette, la Ville a effectué une demande de subvention d'environ 50 000 euros auprès du Département dans le cadre du plan « 50 000 arbres ». À cet égard, il indique que ce dispositif permet la plantation de nouveaux arbres mais ne permet pas de replanter des fosses vides d'arbres sur les voiries départementales lorsqu'une rue ne dispose pas plus de 30% de fosses vides d'arbres comme sur le boulevard Stalingrad. Le fait de replanter progressivement des fosses d'arbres vides permettrait une rotation et une survie des espèces et des zones d'ombrages sur la voirie.

En outre, le service espaces verts de la Ville est mobilisé pour la reprise des espaces verts de la Ville, l'implantation de pieds d'arbres, la végétalisation et l'imperméabilisation de cours d'école et de terrains de jeu dans les parcs André Villette et le terrain « Colas » notamment, et que cela représente un travail important car ces espaces verts doivent être entretenus. Ainsi, la Ville ajuste le nombre d'espaces verts créés en fonction de ses capacités pour les entretenir et les conserver.

Enfin, il indique que le Département n'a toujours pas répondu à la demande d'intervention de la Ville pour débroussailler la D86 dont la végétalisation sauvage affecte la sécurité routière ainsi que le cadre de vie. Il ajoute que la Ville se tient disposée pour conventionner avec le Département afin que les services municipaux puissent procéder à ce débroussaillage en contrepartie d'une rémunération par le Département.

Madame Leclerc-Bruant fait la déclaration suivante au nom du groupe Les Ecologistes et apparenté.e.s :

« Nous remercions Philippe Lecomte et l'Administration pour ce travail sur le budget dans un contexte d'incertitudes multiples. Nous souhaitons aussi remercier tous les Fresnoises et Fresnois qui nous ont témoigné leur soutien et leurs encouragements suite à ce positionnement que nombreux ont qualifié de courageux. Dans une période de troubles dans nos institutions, ils saluent notre attachement à revendiquer que d'autres méthodes politiques sont possibles et même souhaitables, surtout que l'écoute, la parole, le dialogue, forment la base du fonctionnement pour une société démocratique et apaisée.

Taxés par certains d'opportuniste, ces choix gênent, car ils éclairent au contraire, notre intégrité. En effet, face à nos divergences, nous prenons nos responsabilités. Nos choix sont biens collectifs, et nous les actons avec gravité. Comment penser que nous ne sommes pas affectés par des années de travail sur des dossiers de combat pour demander des méthodes plus collaboratives. Nos parcours de vie professionnelle et associative nous ont ouverts à d'autres fonctionnements plus horizontaux et collectifs, ils nous permettent aujourd'hui cette grande liberté de choix et de parole.

Par notre retrait, nous exprimons d'abord notre souhait de rester alignés avec nos valeurs et convictions. Nous exprimons aussi notre besoin de ne pas endosser ou accepter en notre nom des fonctionnements verticaux que nous ne validons pas. Car pour nous, la politique ne peut se soustraire à la concertation pérenne des habitants et des parties prenantes.

Comme nous l'avons déjà expliqué au dernier conseil municipal, un budget alloue des moyens mais il ne dit rien de la méthode employée pour mettre en œuvre les projets. Végétalisation de nos places, jardins partagés, animation et avenir de certains quartiers : pourquoi ces questions ne sont pas ou si peu travaillées avec les habitants ? Explicitement, comment ne pas être choqué par la conclusion du dernier conseil municipal et le mutisme face aux interpellations des habitants de la Peupleraie restés jusqu'à 00h30 pour s'exprimer et simplement demander à échanger sur le projet de rénovation du groupe scolaire Blancs-

Bouleaux Pasteur Roux ? Des mois que nous demandions au sein de la majorité cette discussion sans réussir à l'obtenir.

Autre exemple, dans le contexte de dix années d'échanges douloureux sur l'avenir de la résidence des Groux, et alors que le dialogue avait repris un chemin constructif avec le bailleur et les habitants, comment les habitants n'ont-ils pas pu être invités au dernier comité de pilotage ? Nous nous en sommes étonnés et nous l'avons dénoncé, mais *in fine*, qu'advient-il de la relation de confiance que nous avons tenté de rebâtir ?

Ce budget lui-même aurait pu être construit de façon plus collaborative, nous regrettons, qu'alors que nous étions adjoints et conseillers délégués, certains d'entre nous n'aient pas été invités aux conférences budgétaires relatives à certaines délégations. Nous regrettons aussi d'avoir découvert que dans ces conférences, nombre de projets qui auraient tellement gagnés à être co-construits avec les habitants. Un exemple : installer une tyrolienne dans le parc André Villette. Quelle bonne idée ! Mais comment est-il possible qu'un projet de ce type ne soit pas co-construit avec le voisinage et idéalement le conseil de quartier. Cela, je m'en suis d'ailleurs étonnée dans cette réunion. L'on m'a alors répondu que cette façon de travailler s'entendait parfaitement.

Budgétairement, nous dénonçons aussi la pression mise sur les services pour faire des économies qui conduit parfois à renoncer à des dépenses, mêmes minimales, tout en ne réussissant pas à mettre en œuvre des projets votés. Cela conduit à un budget non réalisé élevé dont le report à l'année suivante permet de boucler le budget suivant.

Néanmoins, nous reconnaissons aussi du bon dans ce budget, comme de réels investissements dans la qualité de nos services publics, des politiques actives de solidarité et indispensables pour nombre de familles Fresnoises, et c'est pour nous la priorité lorsque l'on veut renforcer la sécurité des personnes.

Enfin, nous notons des engagements effectifs sur le plan de la formation et de la revalorisation des rémunérations de nos agents. De même, des efforts sont nécessaires pour lutter contre le travail précaire et améliorer aussi la situation de nombreux vacataires.

Nous aurions bien entendu souhaité que ce budget soit plus ambitieux sur le plan de la transition écologique, de la végétalisation, de la lutte contre les îlots de chaleur, dans les moyens donnés au fonctionnement des conseils de quartier et aux autres instances pérennes de concertation des Fresnoises et Fresnois. Car selon nous, un projet n'est pertinent que s'il est conçu avec les usagers et bénéficiaires qui sont les sachants du quotidien, celles et ceux qui ont l'expertise du terrain.

L'on nous parle de la distance entre les citoyens et la politique, nous pensons qu'une proximité et qu'un dialogue pérenne peut changer la Ville. Nos convictions s'inscrivent dans la continuité d'une histoire locale mais aussi nationale. Je vous invite à réécouter les paroles de Michel Rocard parlant du Parti Socialiste Unifié (PSU) en 1969 :

*“Trop souvent la vie politique paraît abstraite et loin des problèmes des gens, c'est l'erreur fondamentale. Nous souhaitons un pouvoir politique et économique démocratisé, c'est-à-dire où les décisions sont prises aussi près que possible des intéressés, c'est la décentralisation. Les intéressés doivent pouvoir peser dessus et les contrôler. Une force de gauche nouvelle consiste à créer un nouveau lien entre les problèmes du quotidien : emploi, salaire, habitat, urbanisme, et la vie publique.”*

Ces paroles datent de 1969.

Alors concernant ce budget 2025, la bouteille est-elle à moitié vide ou à moitié pleine ? Telle est toujours la question car la réalité n'est pas simple ni binaire. Nous reconnaissons que ce budget 2025 comporte une vraie dimension sociale et de redistribution. Plus globalement, nous reconnaissons une politique de gauche qui nous semble essentielle dans le contexte de forte instabilité nationale et internationale.

Aussi, nous faisons le choix de voter pour ce budget. Notre position est claire. Nous soutenons un budget de gauche, nous réprovoons et dénonçons la façon dont les projets, que ce budget finance, sont mis en place avec trop peu de concertation. Ainsi, notre groupe ne sera pas dans la rupture et continuera à porter l'union des forces de gauche tout en refusant de prendre sa part dans un exécutif municipal dont le fonctionnement ne nous convient pas. Nous revendiquons au sein de cette majorité des méthodes de travail radicalement différentes, fondées sur la transparence, la collaboration, l'écoute, et le dialogue.

Je vous remercie. ».

Monsieur Métir s'inquiète quant au fait que le budget primitif pour 2025 retire 227 000 euros de dépenses relatives au recrutement du personnel, car les services municipaux sont pressurisés et certains d'entre eux sont en difficulté et le seront davantage à l'avenir.

Par ailleurs, il souhaite connaître le.la nouveau.elle adjoint.e au maire qui reprendra la délégation de fonction relative à la jeunesse. Il ajoute que la Ville ne dispose d'un service jeunesse que depuis 2019 alors que des communes alentours disposent de services jeunesse depuis plus longtemps bien qu'elles aient un nombre d'habitant.es inférieur à celui de la Ville.

Par ailleurs, il exprime son inquiétude sur le départ de plusieurs agent.es du service jeunesse et demande si la Ville a prévu de recruter de nouveaux.elles agent.es afin de maintenir son existence et de mettre en place des projets ambitieux. Il soutient que la priorité accordée à la jeunesse par la Ville doit se traduire concrètement.

Madame la Maire répond que le budget primitif pour 2025 ne retire que 227 000 euros sur un montant total d'environ 900 000 euros de dépenses de personnels non utilisés, ce qui signifie que le budget primitif pour 2025 reconduit environ 800 000 euros de dépenses de personnels. Ainsi, la Ville conserve sa capacité de recrutement et de remplacement d'agent.es. À cet égard, la Ville est en phase de recrutement pour notamment pallier le futur départ d'un.e agent.e du service jeunesse en septembre.

Elle ajoute que les activités du service jeunesse sont multiples et adaptées, et qu'elles se développent. Ainsi, la politique jeunesse menée par la Ville est relativement ambitieuse et le service jeunesse donne satisfaction et accueille un nombre important de jeunes.

En outre, elle indique que la délégation de fonction relative à la jeunesse sera reprise par Madame Sadane.

Monsieur Métir soutient que, pour l'information des élu.es et des citoyen.nes, l'identité de la nouvelle adjointe déléguée à la jeunesse aurait dû être communiquée plus tôt lors de cette séance.

Par ailleurs, il indique qu'une deuxième agente va quitter le service jeunesse en septembre. Ainsi, il alerte sur la nécessité d'investir en termes de personnel et de moyens pour le service jeunesse afin qu'il puisse se développer sur l'ensemble du territoire.

Madame la Maire répond que la Ville est en phase de recrutement pour remplacer cette agente.

En outre, elle indique qu'elle reprendra les compétences relatives à l'urbanisme et au personnel et qu'elle déléguera les autres compétences n'ayant pas été reprises par les adjoint.es ayant démissionné. Ainsi, Monsieur Aubry recevra délégation de fonction pour la nature en ville et les déchets et Monsieur Caristan recevra délégation de fonction pour la politique de la ville et l'emploi.

Monsieur Guillotin note que la France a évité le pire pendant le gouvernement Barnier mais soutient que le gouvernement Bayrou effectuera des coupes budgétaires au travers du Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités (DILICO) notamment. Ainsi, il invite l'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal à demander aux député.es de voter une motion de censure contre le gouvernement Bayrou.

Il remercie les services municipaux pour leur travail en raison de la difficulté pour parvenir à un équilibre budgétaire au regard des objectifs de maintien du service public, d'investissements et de réduction de la dette.

Monsieur Madelin demande si la compétence relative à l'évènementiel a été reprise par un.e adjoint.e de Madame la Maire.

Madame la Maire répond qu'elle donnera délégation de fonction à Madame Legros pour la compétence relative à l'animation de la Ville.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoèdec (représenté), M. Kaddour Métir, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée) - **6 voix contre** - M. Richard Domsps (représenté), Mme Muriel Éthève, et M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représenté), M. Christophe Carlier, approuvé le budget primitif pour l'exercice 2025 tel qu'il lui est présenté.

## **9- Attribution d'une subvention de fonctionnement au centre communal d'action sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2025**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, fixé le montant de la subvention allouée en 2025 au Centre communal d'action sociale de la ville de Fresnes à la somme de 1 400 000 euros.

## **10- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier note que, comme pour l'exercice budgétaire 2024, la Ville a fixé les autorisations de virement de crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement hors charges de personnels à un taux de 7,5%, ce qui correspond au plafond fixé par les textes. Par conséquent, rien n'empêche la Ville de fixer des taux inférieurs.

Il ajoute que cette autorisation n'est pas obligatoire mais seulement permise par le référentiel budgétaire et comptable M57, et qu'elle n'a pas été utilisée pour l'exercice 2024. Il note également qu'entre 1,5 et 1,8 millions d'euros de crédits de fonctionnement pourront être réaffectés sans nécessité d'une délibération du Conseil municipal. Ainsi, il votera contre cette délibération.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leysse, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée) - **6 voix contre** - M. Richard Doms (représenté), Mme Muriel Éthève, et M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représenté), M. Christophe Carlier, autorisé Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

## **11- Autorisation de programme et crédits de paiement – Réhabilitation du groupe Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux – Modification et actualisation de l'enveloppe**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Vafiadès indique que les riverain.es ayant participé à la dernière séance du Conseil municipal n'ont pas obtenu de réponses à leurs questions concernant le projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux. Ainsi, il demande si la Ville recevra les associations de la Peupleraie qui souhaitent échanger avec la Municipalité.

Madame la Maire indique que la Ville a reçu les riverain.es les plus proches du projet à deux reprises et qu'ils.elles ont reçu des plans assez précis. Elle ajoute qu'elle est allée en bureau de conseil de quartier et que les personnes présentes ont manifesté leur désintérêt lorsqu'elle a abordé la question de ce projet. Ainsi, elle n'a pu fournir plus d'explications à son sujet. Elle ajoute que, dans ces conditions, le dialogue est parfois compliqué avec certains interlocuteurs.

Par ailleurs, elle indique que le projet avance qu'un permis de construire sera déposé prochainement. Ainsi, une réunion publique aura lieu le jeudi 3 avril 2025 à 18h30 l'Hôtel de Ville pour tous.toutes Fresnois.es intéressés par ce projet. Les architectes, les services municipaux et les élu.es seront présent.es à cette réunion pour sa présentation.

Monsieur Vafiadès demande si ce projet qui sera présenté est définitif.

Madame la Maire répond que la Ville a pris en compte les remarques établies lors des concertations et ateliers publics pour définir un projet abouti afin de déposer ensuite un permis de construire.

Monsieur Madelin indique que les membres du conseil de quartier ne sont pas responsables des difficultés de dialogues évoquées Madame la Maire, mais qu'elle les a créées elle-même. À cet égard, il soutient que Madame la Maire a méprisé les conseils de quartier depuis presque cinq ans et que cela a engendré dans la

plupart de ces instances, de la déception, voire, de la colère. Ainsi, sur ce projet, il estime que les informations sont transmises trop tardivement.

Madame la Maire conteste avoir affirmé que ces difficultés sont de la faute des habitant.es. Elle conteste également avoir méprisé les conseils de quartier. Elle ajoute que Monsieur Besnier a rempli ses prérogatives en tant qu'adjoint délégué aux conseils de quartier et qu'elle a participé à la réunion du bureau du conseil de quartier du Plateau qui s'était déroulé normalement.

Elle indique que lors de la réunion du bureau du conseil de quartier de la Bièvre, elle a été confrontée à des personnes ayant démissionné de cette instance et qui sont venues accompagnées d'autres personnes pour s'exprimer de façon vindicative. Ces personnes n'étaient pas censées participer à cette réunion du bureau, dont la composition est restreinte et dont l'objet est de fixer l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil de quartier. Ainsi, ce bureau de conseil de quartier était très politisé et débordait largement de ses prérogatives. Elle ajoute que ces dérives n'ont pas eu lieu lors du bureau du conseil de quartier du Plateau, cette réunion ayant été cordiale et constructive. Elle constate que l'animosité de quelques personnes au sein du conseil de quartier de la Bièvre tient à des raisons politiques.

Monsieur Guillotin indique qu'au terme de la dernière séance du Conseil municipal, lui-même et Madame Legros ont échangé avec les habitant.es sur des éléments d'avancement du projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux et qu'ils ont effectué une visite sur les lieux en présence de trois représentants des syndicats de la Peupleraie et de deux parents d'enfants scolarisés en maternelle.

Il ajoute qu'il a été constaté lors de cette visite qu'il y avait un petit attroupement au niveau de l'école maternelle, en raison notamment de l'utilisation de poussettes par les parents, mais que le flux des passant.es est cohérent avec la nature des lieux et qu'il ne sera pas aggravé par le projet.

Par ailleurs, il indique ce projet avance car des fonds ont été engagés en 2024 et qu'un agenda sera présenté lors d'une réunion publique le 3 avril 2025. Il ajoute que des informations complémentaires pourront également être communiquées lors de la tenue des prochains conseils de quartier en fonction de leur ordre du jour.

Madame Leclerc-Bruant fait la déclaration suivante :

« Ce projet de rénovation du groupe scolaire Blancs Bouleaux Pasteur-Roux répond aux enjeux de qualité de notre service public et d'adaptation au changement climatique. Il s'adresse directement à nos enfants, et indirectement à leurs parents et à toute la communauté éducative. Il est qualitatif et il sera utile pour des générations. Nous pouvons nous en féliciter.

Néanmoins, nous savions que son coût serait important au regard des moyens de notre Ville et qu'il pèserait des années sur son budget. Constaté 20% d'augmentation de son coût est très significatif. Depuis un an, j'ai demandé à plusieurs reprises qu'un comité de pilotage soit organisé avec les élus en charge du projet, dont je faisais partie, mais cela n'a pas été fait.

Aussi, j'ai le sentiment que depuis que le jury a choisi le groupement, plusieurs élus en charge de ce dossier ont été tenus à l'écart du suivi de ce projet. Nous n'acceptons pas ce fonctionnement et l'avons déjà dit. Malheureusement, au regard des questions posées par le public à 00h30 lors du dernier conseil municipal, nous constatons une rupture avec les riverains qui est très regrettable.

Pourquoi ne pas simplement leur répondre en acceptant de se mettre autour d'une table pour en discuter ? Nous le demandions depuis des mois, et jusqu'à notre retrait nous n'avions pas eu de nouvelles. Pour éteindre un feu, si on réagit en quelques secondes il suffit d'une tasse, après une minute il suffit d'un sceau, et puis plus on attend et plus l'incendie est lancé. C'est l'image qu'il me vient dans ce domaine.

Une réunion publique est une bonne nouvelle, mais l'annoncer une semaine à l'avance permet difficilement aux personnes de s'organiser pour y participer. Nous le découvrons donc ce soir.

Nous voterons pour ce projet car c'est un bon projet. Espérons simplement qu'il ne soit pas au-dessus de nos moyens, et notamment, que les subventions seront au rendez-vous, ce qui reste un défi dans le contexte que nous connaissons.

Je vous remercie. »

Monsieur Madelin indique que les services municipaux ont envoyé un courriel aux bureaux des conseils de quartier, indiquant que Madame la Maire présiderait les prochaines séances du bureau et des assemblées plénières. Ce courriel constitue une approche et une manière de considérer les gens qui est très verticale.

Madame la Maire répond que la Ville a envoyé un second courriel sous une forme appropriée et présentant des excuses pour cette formulation qui résulte d'une maladresse. Ce second mail précisait qu'elle se rendrait aux réunions mais sans les présider.

Madame Sadane indique que le mandat de Madame la Maire a débuté en 2020 avec pour ambition le bien-fondé collectif et que la Municipalité œuvre concrètement pour le projet de réhabilitation de ce groupe scolaire. Elle ajoute que ce projet a pour objectif d'installer une communauté scolaire et de placer les enfants dans un lieu en sécurité et de bien-être avec notamment des cours oasis et un bâti rénové répondant aux normes de transition écologique.

Par ailleurs, elle indique que les enseignant.es et le personnel communal affecté aux écoles sont associé.es au projet, et que les directions d'écoles sont invitées systématiquement à l'ensemble des réunions techniques qui sont organisées très régulièrement depuis l'annonce du projet. Ainsi, la concertation et la démocratie participative autour de ce projet existent. Elle regrette que chaque réunion publique organisée par la Municipalité soit ressentie comme une carence.

Elle regrette également que ce projet se transforme en débat politique servant de prétexte pour la présentation de listes aux élections municipales de 2026. Elle soutient qu'il est nécessaire de continuer à œuvrer pour le collectif, et pour le bien des enfants en particulier afin de les installer le plus tôt possible dans un lieu qu'ils méritent.

En outre, elle indique que le montage budgétaire du projet permet désormais d'assurer le remplacement des canalisations, car il y a des odeurs nauséabondes sur les lieux et régulièrement des curages dont les coûts sont importants.

Enfin, elle remercie Madame Leclerc-Bruant pour sa collaboration dans la conduite du projet.

Madame Éthève indique que c'est la concertation avec la population et la méthodologie employée en la matière qui sont sujettes à débat et non le projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux en lui-même. Ainsi, il serait nécessaire de réformer le fonctionnement des conseils de quartier et de comprendre les raisons pour lesquelles une partie de la population Fresnoise est absente à ces instances.

Elle ajoute qu'il est normal que le Conseil municipal soit un lieu de débat politique car les élu.es municipaux.ales occupent une fonction politique et que la question de la concertation se pose pour d'autres projets.

Madame Sadane indique que la présente délibération concerne le montage financier du projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux et non le fonctionnement des conseils de quartier, qui est sans lien.

Madame Éthève indique que le débat sur le fonctionnement des conseils de quartier a débuté avant son intervention.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), - **2 voix contre** - M. Richard Doms (représenté), et M. Phillipe Vafiadès, - **et 4 abstentions**, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représenté), M. Christophe Carlier, approuvé la révision de l'autorisation de programme pour la réhabilitation durable du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux qui est portée à 24 millions d'euros :

N° opération	Libellé	Total AP TTC	Durée
100	Réhabilitation du Groupe Scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux	24 000 000 €	5 ans

CP annuels	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Dépenses prévisionnelles	924 567 €	3 600 000 €	13 500 000 €	5 500 000 €	475 433 €	24 000 000 €
Recettes prévisionnelles	924 567 €	3 600 000 €	13 500 000 €	5 500 000 €	475 433 €	24 000 000 €
- dont subventions		980 000 €	2 800 000 €	270 000 €	4 122 300 €	8 172 300 €
- dont emprunt		550 000 €	8 000 000 €			8 550 000 €
- dont fonds propres	924 567 €	2 070 000 €	2 700 000 €	5 230 000 €	- 3 646 867 €	7 277 700 €

Monsieur Aubry et Monsieur Oberhauser quittent la salle.

### **12- Attribution de subventions assorties de conditions aux associations 6 mettre, Urban Talent, Amicial et le Coup de pouce**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant des subventions directes accordées en 2025 aux associations conventionnées mentionnées ci-dessus à la somme totale de 65 500 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2025	Subvention indirecte 2025
Association 6 Mettre	500 €	73 628,64 €
Association Urban Talent	30 000 €	40 652,80 €
Association AMICIAL	-	23 810,40 €
Association Le Coup de Pouce	35 000 €	8 644 €

Madame Dutronc quitte la salle (départ).

### **13- Attribution d'une subvention assortie de conditions à l'association Le Germinal**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2025 à l'association Le Germinal à la somme de 600 € :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2025	Subvention indirecte 2025
Le Germinal	600 €	12 396,25 €

Retour de Monsieur Oberhauser et de Madame Dutronc.

Madame la Maire, Monsieur Métir et Monsieur Madelin quittent la salle (départ).

#### **14- Attribution d'une subvention assortie de conditions à la Mission Locale**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2025 à la Mission locale de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2025	Subvention indirecte 2025
Mission locale	-	73 974,80 €

*Retour de Monsieur Métir et de Monsieur Madelin.*

#### **15- Attribution d'une subvention assortie de conditions à l'Association Amicale Sportive de Fresnes**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2025 à la Maison des Jeunes et de la Culture de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2025	Subvention indirecte 2025
Maison des Jeunes et de la Culture	340 000 €	213 786 €

*Retour de Madame la Maire.*

*Monsieur Caristan et Monsieur Souillac quittent la salle (départ).*

#### **16- Attribution d'une subvention assortie de conditions à la Maison des Jeunes et de la Culture**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie Legros, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, fixé le montant de la subvention accordée en 2025 à la Maison des Jeunes et de la Culture de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2025	Subvention indirecte 2025
Maison des Jeunes et de la Culture	340 000 €	213 786 €

*Retour de Monsieur Souillac.*

*Madame Perthuis quitte la salle (départ)*

#### **17- Attribution d'une subvention assortie de conditions à l'Association Vallée aux Renards Animation**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, fixé le montant de la subvention accordée en 2025 à l'association Vallée aux Renards Animation de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2025	Subvention indirecte 2025
Association Vallée aux Renards Animation	228 800 €	17 380,94 €

*Retour de Monsieur Caristan et de Madame Perthuis.*

*Monsieur Souillac quitte la salle (départ).*

### **18- Attribution d'une subvention assortie de conditions à l'association Fresnes Services**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie Legros, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, fixé le montant de la subvention accordée en 2025 à l'association Fresnes Services de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2025	Subvention indirecte 2025
Fresnes Services	30 000 €	-

*Retour de Monsieur Souillac.*

*Madame Gautier-Tironneau quitte la salle (départ).*

### **19- Attribution d'une subvention non assortie de conditions à l'association les Amis de l'Écomusée**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, fixé le montant de la subvention accordée en 2025 à l'association Les Amis de l'Écomusée à la totale de 800 €.

*Retour de Madame Gautier-Tironneau.*

*Madame Leyssenne quitte la salle.*

### **20- Attribution de subventions aux associations non assorties de conditions**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, fixé le montant des subventions accordées en 2025 aux associations non conventionnées à la somme totale de 73 670 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention directe 2025	Valorisation des aides indirectes 2025
ACTE PI (théâtre)	650 €	/
AMICALE DE BOXE OLYMPIQUE	1 000 €	2 550 €
AMICALE DES PLONGEURS FRESNOIS	1 750 €	/
AN HADERIEN - ASSOCIATION DES BRETONS DE FRESNES	400 €	2 550 €

ASSOCIATION DE JUMELAGE FRESNES-HOMBERG	5000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CHARCOT	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FROMOND	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT-EXUPERY	1 000 €	/
BIBLIOTHEQUE SONORE DE FRESNES - ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE VOIX - ADV	- €	112 €
CHOEUR ARTHUR HONEGGER DE FRESNES	9 000 €	2 550 €
CLUB DE LECTURE	120 €	/
DENDROBATES TAEKWONDO CLUB	500 €	2 550 €
ECOLE INTERNATIONALE DE BADMINTON	500 €	/
ISANNABELLE DANSE	- €	5 100 €
KMK	1000 €	/
LES AMIS DE L'E.N.M. (Ecole nationale de musique)	1 000 €	/
LES ARCHERS FRESNOIS	1 500 €	2 550 €
LES FOUS DES ARTS MÊLES	500 €	2 550 €
PICABOSSA	300 €	/
SALSONEANDO CON CUBA	2 100 €	2 550 €
VIE ET CHANSON	750 €	
LE LYS DE MADRIGAUX	200 €	2 550 €
CULTURE DU CŒUR EN VAL-DE-MARNE	500 €	/
ASSOCIATION DE DÉFENSE ET PROTECTION DE L'ENFANCE DÉFICIENTE DE FRESNES (ADPED)	600 €	/
APF FRANCE HANDICAP	200 €	2 550 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	13 000 €	/
ILE DE FRANCE UKRAINE	500 €	/
LES AMIS D'AKANY SOA	500 €	/

LES RESTAURANTS DU CŒUR VDM (DELEGATION 94)	4 000 €	/
REDIGE ASSISTANCE	1000 €	/
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €	5 292 €
SECOURS POPULAIRE - COMITE DE FRESNES	2 200 €	14 281,60 €

SOCIÉTÉ ST VINCENT DE PAUL CONFERENCE ND DE LA MERCI	1 200 €	/
UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DES MALADES MENTAUX (UNAFAM)	500 €	2 550 €
FRESNES CYCLETTE	2 500 €	950 €
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES 94 ET 75	500 €	/
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES - ASCLAF-	600 €	8 054 €
AMICALE DES THIBAUDES ET DES SAULES	600 €	/
SCOUTS ET GUIDES DE France de Fresnes	4 000 €	/
ASSOCIATIONS DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRES (ACPG- CATM-TOE- VEUVES DE GUERRE)	500 €	2 880 €
NOS ESSENTIELS	500 €	2 550 €
LES ASSISTANTES MATERNELLES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	1 000 €	2 550 €
UFAC (union française des associations de combattants)	2 000 €	/
UN ENFANT DANS LA VILLE	7 000 €	2 568 €
AIKI CLUB	/	2 550 €
AN HADERIEN	/	2 550 €
NA MOO WAHINE	/	2 550 €
LE CERCLE DES ARTS ASIATIQUES	/	5 100 €
CHEN TAIJI	/	5 100 €
SCIENCE ART ET SPORT	/	5 100 €
PRIM'ADAL	/	2 550 €
INTERNATIONALE GOJU RYU	/	2 550 €
ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION SOCIALE	/	2 550 €
LUVNDANCE	/	2 550 €
ARC EN CIEL DOM 94	/	2 550 €
YOGA FRESNES	/	2 550 €
MAÎTRISE YOGA RESPIRATION RELAXATION	/	2 550 €
URBAN TRAINING SYSTEM	/	2 550 €
FRESNES FOOTBALL CLUB	/	2 550 €
TIME FOR IT	/	2 550 €
TERANGA TAEKWONDO	/	2 550 €
CLUB DE L'AMITIÉ	/	2 550 €

LES FÉES DU JEU	/	2 550 €
HEEL EVENT	/	2 550 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 670 €</b>	<b>128 187,60 €</b>

*Retour de Monsieur Aubry et de Madame Leyssenne*

## **21- Candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Ile de France avec TACCT »**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Madame Vela-Rodriguez fait la déclaration suivante au nom du groupe Les Ecologistes et apparenté.e.s :

« Le groupe Les Ecologistes et apparenté.e.s se félicite de cette initiative de la Ville de vouloir se porter candidate à un tel appel à projet. En effet, l'appropriation de cette démarche d'adaptation de notre territoire au changement climatique doit permettre de faire émerger une culture commune de l'adaptation, enjeu crucial de ces prochaines années selon nous.

Cela va demander aux acteurs locaux de faire face aux prévisions climatiques, potentiellement anxiogènes, qui seront d'autant mieux gérées qu'elles auront été collectivement anticipées. C'est là tout l'enjeu de cet appel à projet, l'anticipation collective.

Nous, Ecologistes et apparenté.e.s, avons proposé début 2023, la création d'une commission extra-municipale sur la transition écologique qui aurait eu vocation à traiter ces sujets, et plus globalement à se projeter sur l'aménagement de la Ville au regard des enjeux de transition.

Nous regrettons que malgré cette initiative, pourtant très ambitieuse notamment au regard des absences de méthode que nous avons dénoncées déjà à plusieurs reprises, que cette proposition ait été rejetée par une majorité des élus de cette Majorité le 15 mai 2023. Cette Commission aurait été le réceptacle idéal pour anticiper collectivement, et répondre ainsi aux enjeux d'adaptation au changement climatique. C'était l'objet même de cette Commission.

Par ailleurs, nous souhaiterions avoir davantage de détail sur le contenu du projet présenté à L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et notamment une information sur la procédure de dépôt et d'instruction du dossier par l'ADEME, qui n'apparaît pas très clairement dans la note de synthèse préparée par l'Administration.

Pour autant, je n'ai pas envie de voir que du négatif dans cette proposition, car elle est avant tout, au contraire, signe d'une prise de conscience. Le diagnostic de vulnérabilité est la première étape vers une transition. Et cette étape est très importante et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs concernés et volontaires.

Je note également que l'un des prérequis demandé par l'ADEME à cet accompagnement, est la présentation obligatoire par la collectivité de son engagement dans la stratégie de plan climat-air-énergie territorial. Le groupe Les Ecologistes et apparenté.e.s sera donc attentif au respect de ces engagements et à la participation collective.

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Île-de-France avec TACCT » (AMI-TACCT-IDF), programme d'accompagnement des projets porté par l'ADEME.

*Madame Vala quitte la salle.*

## **22- Candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques » porté par la Métropole du Grand Paris**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Josselin Aubry, rapporteur,

Madame Lefèbvre indique être émue à l'idée de voter cette délibération car la mise en œuvre d'inventaires écologiques s'inscrit pleinement dans son action en tant que conseillère municipale déléguée à la biodiversité et à la nature en ville. Elle regrette le fait de ne pas avoir pu participer à l'élaboration cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), qui a sans doute été préparé alors qu'elle était encore conseillère municipale déléguée.

Monsieur Aubry remercie les services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui ont alerté la Ville sur l'existence de cet AMI car la Ville ne disposait que d'un délai très restreint pour y répondre. Il ajoute que ce projet sera mené jusqu'en 2027 et remercie le responsable du service des espaces verts pour avoir permis à la Ville de préparer un dossier complet afin de répondre à cet AMI.

Il indique également que cet AMI cible les parcs et espaces naturels mais que la Ville pourra développer en complément un projet général de gestion différenciée sur l'ensemble du territoire communal. Il ajoute que le service des espaces verts a été restructuré et que cela se constate sur l'espace public avec les projets de fleurissement, de végétalisation, d'amélioration des pieds d'arbres mais aussi par la possibilité de répondre à cet AMI.

Monsieur Vafiadès indique que le site internet de la MGP indique que cet AMI date du 16 décembre 2024.

Monsieur Aubry répond que la Ville a été interpellée par l'EPT concernant cet AMI, comme d'autres communes du Territoire, au cours du mois de février 2025 et qu'elle a alors disposé d'une quinzaine de jours pour préparer un dossier de candidature.

Madame Leclerc-Bruant soutient que l'inventaire écologique ne doit pas se limiter à un diagnostic réalisé par des experts car son intérêt est de pouvoir y associer le public pour identifier les secteurs clés et faire des restitutions. Elle ajoute que l'identification des arbres remarquables devrait être intégrée à cette démarche. Ces points avaient été abordés lors de la commission « Ville durable », mais ne figurent pas dans la délibération.

Monsieur Aubry répond que la présente délibération précise que la participation du public à l'inventaire écologique est possible. Il ajoute que la Ville réfléchit avec des structures associatives, comme Fredon Île-de-France, sur la façon d'étendre le périmètre de ce dispositif.

Enfin, il indique qu'en 2027, de nombreuses personnes seront susceptibles d'être associées au projet si la candidature de la Ville à cet AMI est retenue, et que l'expertise réalisée pour l'inventaire écologique s'étend sur une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaire écologique métropolitain », programme d'accompagnement porté par la Métropole du Grand Paris.

*Madame Legros quitte la salle.*

## **23- Approbation du contrat de raccordement au réseau de chauffage urbain par la géothermie pour le stade Gaston Roussel**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé le contrat de raccordement du Stade Gaston Roussel, comprenant les documents suivants : la convention de raccordement et la police d'abonnement n°SOFS146 Stade Gaston Roussel.

## **24- Approbation du contrat de raccordement au réseau de chauffage urbain par la géothermie pour le groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Carlier indique être favorable au raccordement à la géothermie du stade Gaston Roussel et du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux car cela leur permet de bénéficier d'une énergie plus

écologique et plus économique, mais il regrette qu'il ait fallu attendre près de 40 ans pour ce faire alors que le réseau de géothermie a commencé à être développé dans la partie sud de la Ville à partir de 1986. Il ajoute que des résidences situées dans ce secteur ont été raccordées à la géothermie entre la fin des années 1980 et le début des années 1990.

Monsieur Oberhauser indique que le réseau de géothermie de la Ville est exemplaire et qu'il fait partie des premiers réseaux de géothermie après celui de Meaux. Il ajoute que la conception du réseau sud date des années 1980, qu'il a fait l'objet d'un investissement pris sur le budget communal et qu'il a été affermé à un exploitant. À cet égard, la Ville a dû procéder par étapes en termes de raccordement à la géothermie afin de ne pas abaisser les capacités du troisième puits de géothermie foré en 2014.

Ainsi, à compter de 2014, dans le cadre des travaux menés sur le schéma directeur du réseau de chaleur de Fresnes, la Ville et Sofrege-Coriance ont déployé des efforts pour continuer la massification du raccordement à ce réseau pour les bâtiments résidentiels, les bâtiments d'activité et les équipements publics. Il ajoute que la soutenabilité financière du réseau s'est améliorée dans cette période grâce à un subventionnement plus élevé venant compenser une réglementation plus sévère avec le recours au certificat d'énergie.

Cependant, il s'inquiète de la suspension des subventions aux réseaux de géothermie annoncée par la présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse. À cet égard, cela risque de préjudicier à la poursuite du travail de massification des raccordements à la géothermie entrepris par la Ville alors que le schéma directeur de la région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E) induit un effort de massification des raccordements à la géothermie.

Il s'inquiète également du fait que l'État entrave la Ville dans son projet de création d'une nouvelle centrale de géothermie. Or, sans cette nouvelle centrale, le développement du raccordement à la géothermie pourrait être ralenti jusqu'à engendrer la prise de mesures drastiques. Il émet l'hypothèse que cela serait motivé pour satisfaire les intérêts de la commune d'Antony qui envisagerait un projet de réseau de géothermie tandis que la Ville partage son réseau de géothermie avec d'autres communes.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le contrat de raccordement du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux, comprenant les documents suivants : la convention de raccordement et la police d'abonnement n°SOF5138 Pasteur Roux Blancs Bouleaux.

*Retour de Madame Vala.*

## **25- Acquisition à l'euro symbolique d'une sente piétonne reliant l'avenue de Stalingrad à l'avenue de la Paix**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Madame la Maire indique que la Ville a pu sauvegarder le cèdre existant entre l'avenue de Stalingrad et l'avenue de la Paix.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé l'acquisition auprès d'Expansiel de la parcelle F 229 située au droit du 22 avenue de la Paix, d'une superficie totale de 489 m<sup>2</sup>, et d'une longueur de 71,96 mètres linéaires, à l'euro symbolique.

*Retour de Madame Legros.*

## **26- Approbation de la convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de la Ville de Fresnes**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Josselin Aubry, rapporteur,

Monsieur Madelin indique que lorsque le projet de convention cadre de GUSP a été présenté devant le conseil de quartier de la Bièvre, il a été fait remarqué que le quartier de la Bièvre, qui représente un tiers du territoire communal, n'est pas inclus dans les six secteurs d'intervention de la GUSP alors que les problématiques contre lesquelles ce projet est orienté existent autour de l'Intermarché et de l'îlot commercial de la Peupleraie. Cette absence témoigne du manque d'écoute de la majorité municipale.

Monsieur Aubry répond que la Ville est ouverte à l'écoute mais sous réserve que cela ne compromette pas la démarche. À cet égard, il indique que l'intérêt général n'est pas constitué par la somme des intérêts particuliers.

Il ajoute que la GUSP est d'ordinaire mise en place dans les communes disposant de Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) financée par l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des bailleurs.

Ainsi, la démarche de la Ville est innovante car elle ne dispose pas de QPV, elle ne bénéficie pas d'un financement via l'exonération de la TFPB pour les bailleurs, et elle est étendue à six secteurs du territoire communal qui ne relèvent pas tous de l'habitat social comme la résidence de la Tuilerie ainsi que le Clos la Garenne. Il ajoute que cette démarche est née suite à une visite effectuée à la résidence de la Tuilerie qui a permis de conclure que la nature privée de ce secteur résidentiel ne devait pas empêcher la Ville d'y intervenir au vu des problématiques rencontrées.

En outre, il précise que les problématiques rencontrées par la résidence de la Tuilerie et le Clos la Garenne sont différentes de celles de l'îlot commercial de la Peupleraie qui peuvent être traitées par d'autres dispositifs.

Concernant la résidence de la Tuilerie, il indique qu'elle a connu des difficultés en termes de gestion qui ont nécessité l'intervention du Préfet et le remplacement de son syndic de copropriété à plusieurs reprises. À cet égard, la Ville a pour priorité de prévenir la dégradation de l'habitat.

S'agissant de la résidence du Clos la Garenne, il indique que certains de ses immeubles contiennent un nombre important de propriétaires bailleurs, ce qui implique pour la Ville d'anticiper les problématiques de dégradation de l'habitat qui seront susceptibles d'être rencontrés.

Enfin, il indique que la Peupleraie fait l'objet d'une attention particulière par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), qui lui-même fonctionne en lien avec la GUSP, et qu'elle est susceptible d'être intégrée dans le plan de propreté en cas de nécessité. À cet égard, la Ville opère une gestion spécifique du centre commercial de la Peupleraie en lien avec son gestionnaire dont les missions ne sont pas pleinement exercées.

Il ajoute que le service en charge de la GUSP va structurer son action à travers les 6 secteurs créés, qui recouvrent environ un tiers de la Ville.

Madame Lefèbvre s'inquiète de l'existence d'un projet d'abattage d'arbres en cours à la résidence du Clos la Garenne et demande dans quelle mesure la protection de la nature et des arbres peuvent être intégrés à la GUSP. Elle ajoute qu'un érable a été abattu devant la carrosserie et qu'il est prévu que tous les peupliers situés le long de la D86 soient abattus, ce qui représentera une perte importante pour la Ville.

Madame la Maire répond que l'abattage d'arbres est soumis à l'obligation d'obtenir un permis d'abattage d'arbres et que le PLU de Fresnes prévoit que l'abattage d'un arbre doit être compensé par la plantation d'un arbre. Elle ajoute que la Ville n'a pas connaissance de l'existence d'un plan d'abattage d'arbres portant sur la résidence du Clos la Garenne mais que des vérifications pourront être effectuées.

Madame Leclerc-Bruant indique que la GUSP est une bonne démarche qui vise à améliorer le cadre de vie et le quotidien de nombreux Fresnois.es. Elle félicite les élu.es et les services qui ont porté ce projet innovant et ambitieux.

Cependant, elle regrette que plusieurs des propositions formulées en commission n'aient pas été prises en compte dans la convention-cadre finale. Elle aurait souhaité un point d'attention sur l'espace vert situé entre la copropriété de la Tuilerie et les récents immeubles In'li, notamment sur son entretien, son accès et son usage. À cet égard, elle soutient que ce lieu pourrait être indiqué pour l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité entre ces résidences.

Concernant le quartier de la Vallée aux Renards, elle note que sa proposition relative à l'aire de jeux a été ajoutée, mais soutient qu'il aurait pu être possible de réinstaller l'ancienne aire de jeux existante qui a disparu suite à l'implantation d'un parking à sa place. Elle ajoute que ce parking était nécessaire au regard de la très forte densité qu'a subi ce quartier et que la conception de la nouvelle aire de jeu aurait pu être entreprise en concertation avec les habitant.es.

Enfin, elle souhaite que les moyens pour associer les habitant.es soient explicitement décrits dans la convention-cadre de la GUSP, notamment au niveau de son préambule ainsi que sur ses dispositions relatives au rôle du comité de pilotage. Ainsi, elle aurait souhaité davantage de proactivité dans la mobilisation des habitant.es et que le suivi des moyens mobilisés en ce sens par le comité de pilotage soit explicité. Elle préconise une obligation de moyens pour tendre vers une obligation de résultat, en associant à la GUSP les habitant.es en nombre et dans la durée.

Monsieur Aubry répond que la convention-cadre a été modifiée pour inclure un point d'attention sur l'espace vert situé entre la copropriété de la Tuilerie et les immeubles In'li.

Par ailleurs, il indique que l'ensemble du plan d'actions sera présenté devant le Conseil municipal, que cette convention-cadre a été définie avec le premier comité de pilotage de la GUSP, et que les secteurs d'intervention de la GUSP seront susceptibles d'être modifiés.

En outre, il soutient que les bailleurs et syndics de copropriété doivent jouer leur rôle dans la mobilisation des habitant.es. À cet égard, il indique que les communes disposant de QPV disposent d'un moyen de pression contre les bailleurs consistant à leur supprimer l'exonération de TFPB s'ils ne respectent pas leur plan d'action. À défaut d'un tel moyen de pression, la Ville a convaincu les signataires de la convention-cadre qu'il est dans leur intérêt d'améliorer leur gestion locative ainsi que le cadre de vie des habitant.es. Dans le même sens, la Ville a pu obtenir la signature de la charte des promoteurs car elle a pu se constituer en force de conviction et de combat.

Enfin, il indique que l'intégration de nouveaux secteurs dans la GUSP ne pourra se faire que dans le cadre d'un accord commun avec l'ensemble de ses signataires et des membres de son comité de pilotage.

Madame Leclerc-Bruant constate dans le projet de convention-cadre que la dimension des aires de jeux a été ajoutée mais pas celle du cœur d'îlot entre la résidence de la Tuilerie et les immeubles d'In'li, et qu'il aurait été préférable de préciser explicitement dans la convention que le comité de pilotage soit compétent pour veiller aux outils mis en place pour associer les habitant.es. À cet égard, elle soutient que les habitant.es doivent être associé.es en amont et en aval de la validation des projets.

Monsieur Métir souhaite que soit précisé dans la convention-cadre des éléments davantage factuels et mesurables. À cet égard, il soutient que cette convention comporte des termes génériques qui ne permettent ni de mesurer ni de contrôler l'action des bailleurs. Il ajoute que l'absence de contrainte pour la prise en compte des besoins des résident.es, remet en cause l'applicabilité de cette convention.

Enfin, il note que l'entête de la convention-cadre mentionne que la Ville conventionne avec les bailleurs mais pas avec les habitant.es.

Monsieur Aubry indique qu'en juin 2025, le Conseil municipal se prononcera sur une délibération relative à l'ensemble du plan d'actions dans le cadre de la GUSP. Il ajoute que c'est par commodité que la Ville conventionne avec les bailleurs et syndic de copropriété car cela ne serait techniquement pas possible de le faire avec les habitant.es. Mais les habitant.es demeureront des acteurs du dispositif avec notamment l'organisation de deux balades urbaines par an et d'un certain nombre de réunions, dont il découlera des fiches actions qui seront également présentées devant le Conseil municipal en juin 2025.

Il ajoute que la Ville ne peut assurer le caractère contraignant de la convention-cadre à défaut d'avoir les outils législatifs des communes disposant de QPV.

En outre, il indique que cette convention vise à engager un début de démarche en matière de GUSP.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL a, à l'unanimité**, approuvé la convention-cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de la Ville de Fresnes 2025/2028.

*Monsieur Aubry quitte la salle.*

## **27- Personnel communal – Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents de catégorie A, B et C à temps complet**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL a, à l'unanimité**, approuvé la création à compter du 1er avril 2025 :

- D'un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent de production à la Cuisine centrale au sein du département des services à la population, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi de catégorie B pour assurer les fonctions d'auxiliaire de puériculture au sein du département des services à la population, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e. contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi permanent de catégorie A pour assurer les fonctions psychologue au sein du département des services à la population, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e. contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;

- D'un emploi permanent de catégorie A pour assurer les fonctions de journaliste au sein de la direction information et communication, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur.

## **28- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, décidé de modifier le tableau des effectifs du personnel de la Ville de Fresnes, comme suit :

Désignation des grades et emplois	Nombre de postes actuels	Création de postes proposée	Suppression de postes proposée	Nouveau nombre de postes
<b><u>FILIÈRE TECHNIQUE</u></b>				
<b><u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u></b>				
-Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl	60	/	/	60
-Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl	55	/	/	55
- Adjoint technique	133	/	3	130
<b><u>FILIÈRE ANIMATION</u></b>				
<b><u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</u></b>				
- <u>Animateur</u>	9	/	/	9
-Adjoint territorial d'animation 1 <sup>ère</sup> cl	7	/	/	7
-Adjoint territorial d'animation 2 <sup>ème</sup> cl	14	/	/	14
- Adjoint territorial d'animation	62	3	/	65

## **29- Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2025-23	28/01/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 4 février 2025 (assemblée générale).	Association Amicale Sportive de Fresnes	x
2025-24	29/01/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 25 mars 2025 (assemblée générale).	Cabinet "Le Terroir"	471 €
2025-25	29/01/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 29 avril 2025 (assemblée générale).	Cabinet "Le Terroir"	471 €
2025-26	29/01/2025	Avenant à la convention d'objectifs et de financement n°202200786 (intégration des subventions de soutien aux formations BAFA, BAFD et des séjours vacances).	Caisse d'allocations familiales 94	Recettes : - Formations BAFA/BAFD : 350 € / session - Séjours vacances : 20 € / jour de séjour

2025-27	31/01/2025	Demande de subvention au titre du Fonds relatif aux équipements structurants (réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux).	Métropole du Grand Paris	Subvention demandée : 3 800 000 €
2025-28	31/01/2025	Demande de subvention au titre du Fonds énergie (groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux).	Métropole du Grand Paris	Subvention demandée : 1 000 000 €
2025-29	31/01/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière les 11 mars, 17 juin et 19 juin 2025 (chorales scolaires des écoles Emile Roux et Blancs Bouleaux).	Inspection de l'Education nationale	x
2025-30	03/02/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle « derrière le hublot se cache parfois du linge » le samedi 8 mars 2025.	Compagnie Les Filles de Simone	4 690,23 € TTC
2025-31	06/02/2025	Convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école « les capucines ».	Madame Michèle Chabrèle	629,50 € hors charge 82,50 € provisions pour charges mensuelles
2025-32	10/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 12, avenue de la Mairie et 1, rue des Glacières.	x	x
2025-33	10/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis rue Auguste Daix et 37-41, avenue du Parc des Sports.	x	x
2025-34	10/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 40, boulevard Jean Jaurès.	x	x
2025-35	14/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un stationnement sis 3, boulevard Jean Jaurès.	x	x
2025-36	17/02/2025	Mise à disposition du gymnase de la Paix et du terrain de football du 28 février au 31 mars 2025, et les 5 et 6 avril 2025.	Association Culturelle Musulmane et Educative de Fresnes	x
2025-37	18/02/2025	Convention relative à l'attribution de billets dans le cadre du programme "Musiques et Mômes ».	Métropole du Grand Paris	x
2025-38	18/02/2025	Convention de partenariat pour le dispositif "Lire et Faire Lire" (organisation de séances de lecture sur le temps périscolaires et extrascolaires).	UDAF94 et Ligue de l'Enseignement	275 euros par an
2025-39	21/02/2025	Convention pour l'organisation de permanences proposant des services d'accompagnement administratif et juridique.	Association Nouvelles Voies	383 € TTC par permanence
2025-40	21/02/2025	Contrat de prestation pour une conférence « Indécence urbaine » le 22 mars à 17h à la Bibliothèque.	Librairie Le Roi Lire	Conférence : 120 € Recettes : Redevance d'occupation : 30 €
2025-41	24/02/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 10 avril 2025 (symphonie).	Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes	x
2025-42	24/02/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 22 mars 2025 (organisation d'un spectacle).	Ecomusée du Grand-Orly Seine Bièvre	Mise en œuvre technique 292 €
2025-43	DOUBLON			
2025-44	26/02/2025	Approbation d'un contrat de cession en vue d'assurer une prestation sculpture sur ballons à l'occasion du défilé du carnaval.	Agence N	1100 € TTC

2025-45	26/02/2025	Couverture sanitaire du carnaval des enfants le 26 mars 2025.	Croix rouge française.	/
2025-46	26/02/2025	Contrat de cession pour un spectacle folklorique lors du défilé du carnaval le 26 mars 2025.	Agence N	900 € TTC
2025-47	26/02/2025	Contrat de prestation d'animation dans le cadre du carnaval des enfants le 26 mars 2025.	TREINA ou CAI	600 € TTC
2025-48	26/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 11), une cave (lot 47) et un parking (lot 83 )sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2025-49	26/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial, une cave et une jouissance du sol, au droit du local commercial sis 28, avenue du 8 mai 1945.	x	x
2025-50	26/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur quatre appartements sis 7, rue Brulard.	x	x
2025-51	26/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 8), une cave (lot 35) et un parking (lot 89) sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2025-52	26/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 26, Villa Thérèse.	x	x
2025-53	4/03/2025	Dépôt d'un permis de construire pour la rénovation, la réhabilitation et la reconstruction partielle du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux.	x	x

**30- Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

**MARCHÉS PUBLICS**

N° et Titulaire	Intitulé	Durée	Montant
<b>25005 Société GMINVENT</b>	Prestations d'abonnement et de maintenance du logiciel du système de gestion de la Bibliothèque en mode service.	4 ans	12 960 € TTC par an
<b>25009 Société SACPA</b>	Gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale.	Du 7 janvier au 31 mai 2025	9 049,74 euros TTC
<b>25001 Lot 1 BALLOON EVENT</b>	Prestations artistiques et techniques de spectacles d'attractions, d'animations et de décoration pour les fêtes de l'été 2025 Lot 1 attractions, animations et décorations globales du site.	Dates des Fêtes de l'été : 20, 21 et 22 juin et 5 juillet 2025	34 861,35 € TTC
<b>25001 Lot 2 DSO</b>	Prestations artistiques et techniques de spectacles d'attractions, d'animations et de décoration pour les fêtes de l'été 2025. Lot 2 prestations artistiques et technique de spectacle.	Dates des Fêtes de l'été : 20, 21 et 22 juin et 5 juillet 2025	70 991,60 € TTC

24028 – Société NSA	Maintenance préventive et corrective des ascenseurs, monte-personnes, monte-charges et monte-plats.	1 an reconductible 3 fois	Maintenance préventive : 13 000,80 € TTC /an  Maintenance corrective : Pas de montant minimum Montant annuel maximum de 20 000 € HT
---------------------	---	---------------------------	--

**Marchés de moins de 40 000 Euros H.T.**

N° FC	Date	Description du marché	Titulaire	Montant TTC
FC 2025-2	10/02/2025	Formation de communication pour l'ensemble des cadres de la collectivité, hors Direction générale (environ 45 personnes).	PR Agency	8 640 € TTC
FC 2025-3	10/02/2025	Coaching collectif pour les cadres des départements Ressources et Population.	Interméta	10 260 € TTC
FC 2025-4	26/02/2025	Réfection des espaces verts devant l'établissement pénitentiaire, face à l'ancienne entrée, avenue de la Liberté.	PROJARDINS	8 570,41 € TTC
FC 2025-5	26/02/2025	Aménagement d'un massif, place de l'Eglise.	PROJARDINS	14 470,01 € TTC
FC 2025-6	04/03/2025	Achat de matériel pour les fêtes et manifestations de l'été 2025.	AUDIOLIGHT	18 266,40 € TTC
FC 2025-7	05/03/2025	Travaux relatifs à l'installation d'un cani-parc sur l'esplanade du Général de Gaulle.	POSE	36 944,40 € TTC
FC 2025-8	05/03/2025	Achat de matériel horticole.	EQUIP JARDIN	14 699,96 € TTC

*Monsieur Vafiadès quitte la séance.*

Madame la Maire met aux voix sur l'urgence à voter un vœu relatif à la mise en œuvre des nouvelles modalités de rémunération du congé de maladie ordinaire dans la fonction publique territoriale.

Madame Éthève indique qu'elle n'a pas pu prendre connaissance du projet de vœu car il vient tout juste d'être mis sur table. Elle soutient que cela constitue un manque de respect.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **25 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèbre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), – **2 voix contre** - M. Richard Domsps (représenté) et Mme Muriel Éthève - **et 3 abstentions** - M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, adopté l'urgence sur l'examen du vœu relatif à la mise en œuvre des nouvelles modalités de rémunération du congé de maladie ordinaire dans la fonction publique territoriale.

### **31- Vœu du Conseil municipal relatif à la mise en œuvre des nouvelles modalités de rémunération du congé de maladie ordinaire dans la fonction publique territoriale**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leysenne, rapporteure,

Monsieur Madelin expose que ce vœu n'a pas été travaillé en concertation avec les groupes d'opposition, qu'il n'a été ni communiqué avec les autres documents du conseil municipal et regrette qu'il n'ait pas été distribué aux membres de l'opposition.

Il indique qu'il adhère à ce vœu et que sa rédaction neutre et factuelle facilite son adoption au-delà de la majorité municipale car il correspond à une défense des agent.es public.ques territoriaux.ales.

Cependant, il ajoute que le fait pour le Gouvernement de réduire l'indemnisation du congé de maladie ordinaire des agent.es public.ques territoriaux.ales sans mettre en place en parallèle une prime d'assiduité, traduit une approche budgétaire visant à faire des économies.

Enfin, il regrette que le Conseil municipal ne puisse montrer son unanimité sur les sujets majeurs pour les collectivités locales et le personnel communal en raison d'un manque de méthode.

Madame la Maire répond que le vœu a été distribué à tous les élu.es du Conseil municipal en même temps que la délibération.

Monsieur Oberhauser fait la déclaration suivante au nom du groupe d'élus Communistes et citoyens :

« Madame la Maire, chère Marie, chers collègues,

Nous exprimons ici notre complet désaccord et notre vive inquiétude face aux conséquences des mesures de la Loi de finances 2025 qui dégrade les conditions de travail et de vie des agentes et des agents publics. Cette mesure, il ne faut pas l'oublier, a été portée par Les Républicains et le reste de la droite sénatoriale dans le cadre de l'examen de la Loi de finances, y compris en menaçant le Gouvernement et en le traitant de pire, d'être de gauche, si les trois jours de carence ne sont pas rajoutés.

La réduction de l'indemnisation des congés maladie de 100 à 90% est une attaque frontale contre les droits des agentes et des agents risquant d'entraîner un renoncement aux soins et une détérioration des services publics, mais n'est-ce pas là le projet ? Cette politique d'austérité sous couvert de rigueur budgétaire pénalise injustement les agentes et les agents, en particulier celles et ceux aux plus faibles rémunérations. Nous dénonçons également le maintien du jour de carence et la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat qui aggravent la précarisation des agentes et des agents qui sont les plus mal rémunérés des deux autres pans de la fonction publique.

Nous exigeons le retrait de ces mesures et un réinvestissement massif dans les services publics pour garantir des conditions de travail dignes et des services de qualité pour nous toutes et nous tous, comme citoyens et citoyennes.

La fonction publique est un bien commun que nous devons défendre avec détermination. Les salariés du public se sont à nouveau mobilisés le 5 décembre dernier contre la réforme des retraites, et le projet de loi de finances avec ses mesures qui étaient déjà annoncées, bref, l'ensemble des mesures d'austérité des gouvernements Macron détruisant la qualité de vie légitime.

C'est dans ce contexte que lors de la commission commune de la fonction publique du 11 février dernier, les organisations syndicales, les employeurs territoriaux et hospitaliers, ont voté contre les projets de décret. Le gouvernement n'en a pas tenu compte, il est donc passé une deuxième fois en force après l'usage du 49.3.

À ce propos, le Groupe souhaite l'ajout de deux considérants avant le dernier :

- considérant la mobilisation réussie des agentes et agents publics du 5 décembre 2024 ;
- considérant, en commission commune de la fonction publique du 11 février 2025, le vote contre de toutes les organisations syndicales des employeurs territoriaux et hospitaliers.

Nos agentes et agents de la collectivité, les hospitalières et hospitaliers, nos forces de secours et de sécurité valent tellement mieux. Ils sont le corps battant de notre République. Et ici, le Groupe adresse un très grand merci à nos agentes et agents pour leur engagement, pour le service public communal rendu.

Merci de votre attention. »

Monsieur Aubry indique que compenser la baisse de l'indemnisation du congé de maladie ordinaire par la création d'une prime d'assiduité, contraindrait les agent.es malades et faiblement rémunéré.es à venir travailler en dépit de leur état de santé.

Monsieur Guillotin soutient que la réduction de l'indemnisation des congés de maladie ordinaire pour lutter contre l'absentéisme dans la fonction publique, consacrée à l'article 189 de la loi de finances pour 2025, est en réalité un prétexte pour réaliser des économies budgétaires à hauteur de 900 millions d'euros. Ainsi, les agent.es subissent des coupes budgétaires de façon détournée. Il ajoute qu'un arrêt de travail pour raison de santé ne constitue ni un comportement déviant ni un abus.

Enfin, il indique que l'expression d'un vœu constitue déjà un acte politique auprès des préfets et du Gouvernement mais invite la Ville à se rapprocher d'autres collectivités telles que Fontenay-sous-Bois pour former un recours contentieux contre l'article 189 de la loi de finances pour 2025.

Monsieur Madelin indique qu'il a seulement affirmé que la non compensation de la réduction de l'indemnisation des congés de maladie ordinaire par la création d'une prime d'assiduité, démontre que le Gouvernement souhaite réaliser des économies budgétaires. Il ajoute qu'il n'a pas proposé la mise en place d'une prime d'assiduité.

Madame Éthève indique qu'elle ne votera pas ce vœu car elle n'a pas été associée à son élaboration et ne l'a pas reçu sur table.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **30 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Michel Souillac, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Émilie Legros, M. Olivier Guillotin, Mme Estelle Leyssenne, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Kaddour Métir, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représenté), M. Christophe Carlier - **2 abstentions** - M. Richard Doms (représenté) et Mme Muriel Éthève :

- contesté la mise en œuvre des nouvelles règles de rémunération des agent.es publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie applicables au 1er mars 2025 ;
- déploré les injonctions contradictoires de l'État en matière de gestion des agent.es publics puisque cette mesure entre en vigueur de façon concomitante avec la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale ;
- condamné cette mesure injuste et injustifiée ;
- demandé à Monsieur le Premier Ministre de revenir sur cette mesure particulièrement inéquitable, puisqu'elle fait peser sur les personnels les plus fragiles le poids d'économie à réaliser pour participer d'une résorption des déficits des comptes publics.

### **32- Questions diverses**

Monsieur Métir indique qu'il a été décidé dans les crèches que lorsque le.la cuisinier.ère est absent.e, son remplacement est assuré par un.e agent.e non qualifié.e pour exercer en cuisine. À cet égard, il soutient que cela traduit un manque de respect à l'égard du travail effectué au sein des crèches et que chaque métier doit être respecté. Ainsi, il demande à connaître les motifs de cette décision, et si cela correspond à une mesure d'économie.

Par ailleurs, il alerte sur la présence croissante d'incivilités dans la crèche de la Cerisaie comprenant notamment des intrusions et tentatives d'intrusions car des enfants souhaitent jouer au ballon faute d'aménagements appropriés dans l'écoquartier de la Cerisaie. Il ajoute que, s'agissant d'un secteur couvert par la GUSP, Valophis doit prendre ses responsabilités. Il rapporte également la présence de personnes s'installant devant la crèche et consommant de l'alcool et générant des nuisances, en présence des enfants.

Madame la Maire répond que la Ville ne dispose pas des ressources humaines en interne pour remplacer un.e cuisinier.ère en crèches en cas d'absence limitée à deux ou trois jours, et que cela correspond au système mis en place pour le remplacement des ATSEM dans les écoles. En revanche, si l'absence dépasse ce délai, la Ville procède à un remplacement en recrutant des personnes qualifiées. Elle ajoute que cela a été expliqué aux personnels des crèches.

Monsieur Métir note que cela signifie que les agent.es remplaçant les cuisinier.ères en cas d'absence limitée à deux ou trois jours ne sont pas qualifié.es.

Madame la Maire répond que les agent.es exerçant en crèches sont les mieux placé.es professionnellement pour effectuer ces remplacements de courte durée.

Monsieur Métir demande la façon dont procédait la Ville avant l'adoption de cette mesure.

Madame la Maire répond qu'il pouvait arriver que la Ville remplace les cuisinier.ères en crèches par des personnes qui n'étaient pas nécessairement compétente pour assurer ces fonctions, sachant que les normes d'hygiènes sont aujourd'hui plus restrictives.

Par ailleurs, elle indique qu'elle a eu connaissance d'une intrusion à la crèche de la Cerisaie et que la Ville travaille sur une meilleure sécurisation des accès de la crèche.

Concernant la consommation d'alcool à proximité de cette crèche, elle indique qu'elle a pris un arrêté il y a plusieurs années afin d'interdire la vente de boissons alcoolisées après 20h dans certains quartiers dont celui de la Cerisaie et de la Tuilerie. Elle ajoute que la police municipale effectue régulièrement des patrouilles dans le secteur et que la Ville poursuit son travail, notamment avec le bailleur, pour résoudre les problèmes de cohabitation dans l'espace public et de son utilisation par les différents publics.

Madame Leclerc-Bruant demande s'il serait possible de faire voter un vœu sur la fermeture de classes d'écoles et sur l'insuffisance du nombre d'AESH lors la prochaine séance du Conseil municipal, en associant également les groupes d'opposition pour sa rédaction.

Madame la Maire répond qu'elle n'est pas opposée à cette idée et invite les membres du Conseil municipal à faire des propositions en ce sens s'ils.elles le souhaitent.

Madame Leclerc-Bruant indique que le nombre de classes risquant de fermer ou le nombre d'AESH manquant n'est pas connu de tous les groupes politiques du Conseil municipal.

Madame la Maire répond que la motion votée par les enseignant.es peut constituer une source d'inspiration pour un tel vœu et que les informations nécessaires à la rédaction du vœu pourront être communiquées aux élu.es.

Madame Leclerc-Bruant propose d'organiser un groupe de travail pour l'élaboration de ce vœu, associant les personnes disposant de tous les éléments nécessaires à sa rédaction.

Madame la Maire répond que la motion votée par les enseignant.es sera transmise aux élu.es s'associant pour l'élaboration de ce vœu.

Madame Sadane indique que les circonstances de la fermeture de ces classes d'écoles sont nouvelles en termes de calendrier, car habituellement, une commission se réunit au mois de juin avec une mission de fermeture conditionnelle de classes d'écoles, puis un comptage sur têtes est effectué à la rentrée scolaire, et enfin, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) informe la Ville de la fermeture de classes d'écoles. Or, cette année, la Ville a appris la fermeture de six classes dont trois en école maternelle et trois en école élémentaire de manière ferme et définitive.

Par ailleurs, elle indique que la procédure est toujours en cours car certaines écoles risquent une deuxième fermeture de classes en raison de leurs faibles effectifs. C'est la raison pour laquelle la Ville n'a pas encore présenté de vœu sur le sujet. Ainsi, un vœu sera présenté au mois de juin 2025 pour faire état d'une situation exhaustive avec un bilan et des éléments chiffrés, et indique que des projets d'actions concertées comme des manifestations ou une réunion publique sont en cours afin de mobiliser l'ensemble de la population.

Madame Leclerc-Bruant indique être favorable à l'idée de s'associer et de contribuer à ce travail dans la mesure où il est organisé en amont.

Madame Lefèbre fait la déclaration suivante :

« La Ville a engagé une démarche dénommée "Jardins partagés" visant à promouvoir la participation citoyenne en associant les habitants qui souhaitent agir concrètement pour aménager, embellir et investir les espaces jardiniers dans la Ville. Ainsi commence la convention d'objectifs et de moyens que la Ville de Fresnes et l'association Le Germinal signent afin que puisse se développer l'objet de l'Association.

L'association Le Germinal a pour objet la création, la gestion et l'animation de jardins partagés, le soutien à la végétalisation des espaces publics par les habitants des quartiers, et plus largement, l'animation de rencontres et d'évènements autour du jardinage, de l'apiculture et du petit élevage.

L'Association concourt à la sensibilisation, à la sauvegarde et à l'amélioration de la biodiversité. Elle participe au développement du lien social, aux relations intergénérationnelles, à la convivialité par l'échange et le partage des valeurs qu'elle souhaite promouvoir, favoriser les liens entre les habitants, développer la

convivialité et le bien-vivre ensemble au travers d'animations et de temps de rencontres intergénérationnelles.

Ces objectifs ont toujours été pleinement réalisés, ils figurent dans les rapports d'activité consultables du dossier de demande de subvention fourni tous les ans et justifient la subvention que vous avez votée aujourd'hui.

Cette volonté de soutenir cette Association est maintenue depuis la création du Germinal et des différents jardins, jusqu'au renouvellement de la convention autorisant l'Association à occuper le terrain de la Tour aux Chartiers pour y créer un jardin partagé nommé le "Rond" en souvenir du Théâtre en Rond qui y était installé précédemment.

Une petite phrase a disparu lors de la rédaction de la nouvelle convention, elle n'a pas été relevée par la signataire qui n'y avait pas prêté attention. Il était écrit dans la version originale "La Ville aura la possibilité de résilier à tout moment la présente convention sans indemnité, pour tout motif d'intérêt général et notamment la réalisation d'un projet municipal sur le terrain mis à disposition, moyennant un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec avis de réception. L'Association aura alors l'obligation de libérer le terrain de toute occupation à l'expiration de ce délai de trois mois. La Ville s'efforcera de proposer un autre terrain adapté à la poursuite des activités."

"La Ville de Fresnes s'efforcera de proposer un autre terrain adapté à la poursuite des activités." Voilà ce qui a disparu. Malgré tous les efforts de la signataire bien désolée, il a été impossible d'ouvrir un dialogue avec la Ville pour comprendre ce que signifiait ce retrait.

Immédiatement après que cette convention ait été renouvelée, la Ville signifiait son congé du terrain de l'impasse de la Tour aux Chartiers à l'Association, d'abord pour le 31 décembre puis le 31 octobre, sans que le dialogue ne soit établi. La lettre recommandée envoyée en plein été à l'Association a été réceptionnée par un agent de la Ville et déposée sans autre avertissement dans la boîte du courrier du Germinal.

Ce congé était attendu car les rumeurs circulaient, des piquets d'arpentage étaient observés dans le jardin. Ce congé était attendu mais pas de cette manière. Ébranlée par la disparition de la petite phrase et par le manque d'empathie des interlocuteurs enfin rencontrés, l'Association a mené un double travail : sauver le maximum de plantes de la destruction, stocker, distribuer les éléments récupérables de cinq ans de vie d'une petite communauté très soudée, mais aussi ouverte sur l'extérieure comme exprimé dans les statuts.

Chercher et proposer à la Ville un autre terrain pour y continuer le projet du Rond a été le deuxième chantier. Une piste jugée intéressante par les deux partenaires a été à l'étude : une implantation au fond du terrain d'évolution du Thellier, à la condition que puisse s'établir un partenariat avec les centres de loisir qui y sont installés. Ce partenariat a été travaillé avec les directeurs de centres de loisirs et le service enfance. Beaucoup de propositions ont été faites pour intégrer les enfants dans la vie du ou des jardins, mais aucune suite n'a été donnée par la Ville, laissant Le Germinal dans l'expectative sinon la colère devant l'ignorance délibérée des courriers de relance.

Il s'est dit que le projet devait être retravaillé, affiné par l'Association – de quoi s'agit-il ? L'Association a son objet et elle compte le faire – ou encore, chiffré par l'Administration. C'est l'unique information qui a été donnée à l'Association suite aux multiples relances. Bref, cette absence de dialogue n'est pas nouvelle, et même les conseillers municipaux dont les délégations ont été concernées, n'ont pas pu faire avancer ce beau projet.

J'espère que cette intervention aura pour effet de remotiver l'Administration et la nouvelle équipe de l'exécutif municipal, à reprendre contact avec le conseil d'administration de l'Association.

Je vous remercie. »

Monsieur Aubry répond que les jardins partagés de l'association Le Germinal étaient implantés sur trois terrains et qu'il en reste deux actuellement. Ainsi, la Ville n'a pas abandonné le projet de jardins partagés et se tient disposée pour le retravailler avec l'Association.

Il indique également qu'il a été relevé que le terrain en fond de parcelle de l'espace Thellier n'était pas un lieu adapté en termes de sécurité pour ce type d'activité car cela aurait nécessité l'installation de clôtures pour 40-50 000 euros afin d'opérer une séparation entre un espace dédié à l'accueil des enfants et à l'animation et un autre pour accueillir un jardin partagé. Il ajoute que de tels espaces peuvent difficilement cohabiter, au vu de la configuration du terrain.

Toutefois, il n'exclut pas que d'autres terrains puissent être envisagés pour le projet.

Madame la Maire conteste que la Ville ait manqué d'empathie. À cet égard, elle indique qu'elle avait reçu l'association Le Germinal et qu'une réflexion en commun a été menée pour proposer d'autres terrains à

l'Association. Elle ajoute qu'elle avait proposé à l'Association de se rapprocher de l'association Urban Talent pour utiliser le terrain du CDL sud car celui-ci dispose de suffisamment d'espace et parce qu'Urban Talent projette d'installer un potager sur ce terrain dans le cadre de son projet d'espace social et s'est ainsi montré intéressée pour une collaboration avec l'association Le Germinal.

Elle évoque également l'existence d'anciens terrains de la Ville au Parc Médicis.

En outre, elle indique que les centres de loisir ont considéré que la proposition de l'Association ne garantissait pas la possibilité de travailler de manière sécurisée avec les enfants et qu'elle ne comportait pas un projet pédagogique qui leur convenait. Elle ajoute qu'il a aussi été envisagé de faire une proposition au bailleur Toït et Joie et que plusieurs résidences pourraient se montrer intéressées pour proposer leurs terrains.

De plus, il existe un dénivelé entre le terrain de l'espace Thellier et le sentier de la Bonde.

Madame Dutronc indique que lors d'une réunion à laquelle elle a participé en tant que conseillère municipale déléguée à la vie associative, la faisabilité technique du projet présenté par l'association Le Germinal a été abordée sans qu'il n'y ait beaucoup d'éléments à disposition.

Elle ajoute qu'elle-même et Monsieur Besnier ont accompagné l'association Le Germinal dans une recherche de perspectives mais qu'il n'y a pas eu de réponses rapides concernant les solutions alternatives qui ont été proposées.

Par ailleurs elle indique que les bénévoles ayant œuvré sur le jardin en Rond pendant des années ont été impacté psychologiquement par la décision de la Ville et que beaucoup d'habitant.es du quartier s'en servaient comme lieu de compostage, de jardinage et de convivialité. Elle ajoute que l'Association a ressenti un manque de soutien et que le déménagement du jardin a été compliqué, par la mobilisation d'espaces privés pour le stockage du matériel et des plantes, ainsi que par l'abattage d'arbres.

Elle soutient que si la Ville n'avait pas de local de stockage disponible, une aide logistique aurait été bienvenue.

En outre, les bénévoles de l'Association ont toujours été investis dans les manifestations et événements de la Ville et que l'Association se tient toujours disposée à partager ses valeurs, ses connaissances ainsi que ses compétences en matière de jardinage, de respect de l'environnement et de la biodiversité.

Elle soutient également que le projet présenté par l'Association est complet et qu'il a été élaboré en partenariat et avec les idées des directeur.ices des centres de loisirs. Elle ajoute que c'était un projet qui a vocation à être pédagogique et à l'attention des enfants, avec une visée transgénérationnelle permettant l'implication d'une population sénior et familiale, ainsi que l'organisation d'ateliers avec les enfants dans le cadre des activités du mercredi au centre de loisirs et des vacances.

Elle indique que l'Association regrette le fait de ne toujours pas avoir reçu de réponse claire sur la faisabilité de ce projet, qu'elle soit positive ou négative, afin de pouvoir se projeter et avancer. Elle ajoute que l'Association s'est rapprochée d'Urban Talent sans que cela n'aboutisse ensuite à un projet concret.

Enfin, elle indique que l'Association est disposée à rechercher d'autres lieux afin d'assurer la faisabilité de son projet.

Monsieur Aubry répond qu'il est disposé à rencontrer les représentant.es de l'Association afin de trouver une solution alternative.

Madame la Maire répond que la réponse de la Ville à l'Association concernant la faisabilité de son projet est en cours d'élaboration.

**La séance est levée le 27 mars à 01 heure 07 minutes.**

Fresnes, le 19 juin 2025

La secrétaire

La Maire,

Rachida SADANE

Marie CHAVANON